



**ACADÉMIE  
DE BORDEAUX**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS D'OUVERTURE**  
**DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR**  
**ACADÉMIQUE**  
**ADMISSIBILITE - SESSION 2025**

**CONDITIONS REQUISES ET DATE D'APPRÉCIATION**

*Décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015*

L'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique est ouvert aux personnels enseignants du second degré et aux conseillers principaux d'éducation titulaires justifiant, au 31 décembre de l'année de l'examen, d'au moins cinq années de services dans un établissement du second degré. L'examen (sur deux ans) comporte une épreuve d'admissibilité et deux épreuves d'admission.

**NATURE DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE**

*Arrêté ministériel du 20 juillet 2015 – circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015*

Cette épreuve consiste en un entretien avec un jury et s'appuie sur un dossier fourni par le candidat, lequel comprend un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et des rapports d'évaluation (administrative et pédagogique).

L'entretien consiste en un exposé de *15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury.*

**RECOMMANDATIONS PRÉALABLES À L'INSCRIPTION :**

L'inscription à un examen est un acte **personnel**.

Il est impératif que les **candidats effectuent eux-mêmes cette opération et s'inscrivent auprès du rectorat de l'académie dans le ressort de laquelle ils ont leur résidence administrative sous peine d'annulation de leur inscription.**

Avant de procéder à leur inscription, les candidats doivent vérifier qu'ils remplissent les conditions générales ainsi que toutes les conditions requises par la réglementation de l'examen.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

**Période d'inscription : du lundi 28 octobre 2024 au jeudi 21 novembre 2024 inclus**

### **Étape n° 1 :**

Les candidats s'inscrivent **en ligne** sur le site internet de l'académie de Bordeaux [www.ac-bordeaux.fr](http://www.ac-bordeaux.fr),  
**rubrique « Examens et concours »**

➔ **Le formulaire d'inscription est à imprimer**

### **Étape n° 2 :**

Les candidats téléversent sur une plateforme collaborative, les documents suivants mis au format PDF, **entre le lundi 02 décembre et le lundi 09 décembre 2024 inclus** :

- Le formulaire d'inscription renseigné sur internet
- L'arrêté de titularisation
- La copie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport

Les modalités relatives à ce dépôt (adresse de connexion) seront précisées ultérieurement par un mail adressé à l'ensemble des candidats

**Seules les demandes d'inscription présentées durant la période d'inscription seront prises en considération.**

**Aucune dérogation ne sera accordée quel que soit le motif invoqué.**

### **Étape n° 3 :**

Les candidats déposeront la **version numérique (en PDF exclusivement) du rapport d'activité** sur la plateforme collaborative entre le **mercredi 12 mars et le mercredi 19 mars 2025** (calendrier prévisionnel).

**Dates prévisionnelles de l'épreuve orale d'admissibilité : mai 2025**

### **Pour information :**

L'admission (la 2<sup>ème</sup> année) comporte **deux épreuves** :

#### **❶ Une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien.**

Cette épreuve consiste soit en une analyse de séance dans le cadre du tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative-disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés, à l'échelle d'un établissement, d'un district ou d'un bassin d'éducation. Elle se déroule en présence de deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury.

#### **❷ Un mémoire professionnel et sa soutenance.**

Le mémoire professionnel, d'une longueur entre 20 et 30 pages, hors annexes, est un travail personnel de réflexion sur un sujet choisi par le candidat portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation.

Durée : 45 minutes (dont 30 minutes d'entretien)